



Bien vivre ensemble à Frémeréville

Avril 2023 - Numéro 38

Madame, Monsieur, chers amis Frémerévillois,

Le samedi 22 avril prochain, à 10 h 30, aura lieu dans l'église de Frémeréville la bénédiction du drapeau patriotique de la commune. Ce drapeau est aux couleurs de Frémeréville, portant son blason et son nom, et du Souvenir Français, qui l'ont conjointement financé. Des donateurs particuliers ont aussi contribué à cette fabrication d'un coût proche des 1600 €.

Ce drapeau sera utilisé par le souvenir français lors des cérémonies mémorielles, notamment 11 novembre, 8 mai, 14 juillet. Il sera solennellement remis à un jeune porte-drapeau âgé de 15 ans qui en assurera la garde. Lors de cette cérémonie, un autre drapeau sera remis à un autre jeune porte-drapeau âgé de 12 ans.

Le Souvenir français assure la sauvegarde des tombes des « Morts pour la France ». Ainsi, à Frémeréville, il assure l'entretien de trois tombes dont celle du soldat inconnu. Il participe aussi à notre cérémonie du 11 novembre où nous rappelons la mémoire des personnes inscrites au monument aux morts.



Le 11 novembre 2022

Les habitants de Frémeréville sont cordialement invités à cet événement qui sera suivi d'un dépôt de gerbe au monument aux morts et d'un pot amical.

Bien cordialement, le Maire, Vincent Lacorde

La messe patronale

Notre église est placée sous la protection de Saint Etienne, fêté le 26 décembre. C'est donc ce jour là qui est dédié à notre fête patronale. Or, il s'agit d'un jour peu pratique, entre Noël et Nouvel An, pour des festivités. Cette année, et ça ne s'était pas produit depuis longtemps, une messe paroissiale a été dite dans notre église le dimanche de l'épiphanie le 8 janvier. Les paroissiens étaient nombreux, environ 90, et c'est autour d'un verre de l'amitié et dans la bonne humeur, dans la salle communale, que cet événement s'est terminé.

Le nom de Saint Etienne se présente sous diverses formes : Stéphane, Estienne, Esteban... Il est regardé par les chrétiens comme le premier des martyrs.

Le vitrail de Saint Etienne dans l'église de Frémeréville



Un rappel pour la tranquillité

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs thermiques ou électriques tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailluses, perceuses, raboteuses, scies, bétonnières etc. ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

(arrêté préfectoral n° 2000-1269 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Meuse)

Avancement des grands projets

Dès cette année, les travaux de mise hors d'eau de la grange du 1 rue Braie seront réalisés : réfection de la toiture, de la façade et des murs intérieurs (crépis) et construction d'une dalle à l'intérieur (150 m²). Ces travaux ne pourront être ordonnés qu'à compter de juin 2023 dans l'attente de l'accord des services de l'État pour les subventions.

Coût total : 62 120 €HT, subventionnés à 80 % par l'État et la Région Grand Est, si tout va bien.

Par ailleurs, les premiers contacts avec un architecte sont pris pour l'aménagement intérieur de cette grange, prévus en 2025, qui a une vocation technique mais aussi sociale et culturelle.

Cet architecte aura aussi à aider la commune pour les travaux prévus en 2024 concernant le bâtiment de la mairie, principalement la réfection de la salle communale.

A noter que la commune travaille avec les services du CAUE de la Meuse (conseil en architecture, urbanisme et environnement). En effet, la vue du bâtiment, surtout de la façade, est importante afin que le village conserve un bel aspect pour que nous ayons un environnement immédiat esthétique. En accord avec le Caue, le contraire de ce bel environnement est actuellement la pose de PVC blanc en remplacement de fermetures aux couleurs ou matériaux plus traditionnels.



surélévation de la toiture

Assainissement non collectif (SPANC)

La commune de Frémeréville est, pour des raisons de coût, en mode assainissement non collectif, c'est à dire qu'il appartient à chaque propriétaire d'équiper son logement de façon réglementaire. L'eau coûte donc ici moins cher, car le prix n'inclut pas de part assainissement, contrairement à une commune dotée d'un assainissement collectif.

La compétence de contrôle des équipements a été transférée à la communauté de communes vers 2012 et un nouveau règlement de Spanc a été adopté par cette Codecom. Nous sommes ici tous concernés par ce nouveau règlement que vous trouverez, avec d'autres informations, dans la délibération Codecom du 15 décembre 2022 :

<http://static.reseaudesintercoms.fr/cities/25/documents/hmtwmgjrvjkjn70.pdf>

ou en tapant « Délibérations codecom cotes de meuse » dans Google

Agenda

Samedi 22 avril 2023 à 10 h 30 à l'église : bénédiction du drapeau patriotique de la commune, dépôt de gerbe et apéritif communal à la mairie.



Brocante de Frémeréville : l'association des Babures a une réunion pour l'organisation de la brocante ce samedi 15 avril 2023 à 11 h 00 à la salle communale.

Les bonnes volontés sont les bienvenues à cette réunion pour donner un coup de main.

La brocante a traditionnellement lieu le deuxième dimanche de juin, ce serait donc le 11 juin prochain. Confirmation sera donnée suite à la réunion de préparation.

